



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 9 décembre 2024 à 20h.

Sont présents :

Madame la conseillère : Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absente :

Madame la conseillère : Audrey Pomerleau

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion règlement taxation 2025
- 2.4. Dépôt du registre public des déclarations de dons et avantages
- 2.5. Banque d'heures Marc-André Paré

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Terrain rue des Peupliers
- 3.3. Cession rue Couture 6 642 047

4. Travaux publics

- 4.1. 2024-15 Rue des Cerisiers - Réception provisoire
- 4.2. CA0001661.3827-Réfection du 10^e Rang Ouest - Réception provisoire
- 4.3. Fin des travaux PAVL - Volet redressement - 10^e rang Ouest
- 4.4. Autorisation demande de prolongement Hydro-Québec rue commerciale
- 4.5. Embauche contremaître travaux publics
- 4.6. Embauche journalier travaux publics
- 4.7. Pépine Caterpillar 2009

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention novembre 2024
- 5.2. Autorisation signature entente logiciel Première Ligne

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites
- 6.2. Radiation facture location glace
- 6.3. Offre en santé

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 298-12-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7 - Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1.2 Première période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024

Résolution 299-12-2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 300-12-2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2024 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 281 413,54 \$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement taxation 2025

Monsieur le conseiller Michel Pigeon donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 433-2024 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2025.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Dépôt du registre public des déclarations de dons et avantages

Tel que requis par l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil les listes et les rapports transmis en vertu de l'article 513.1.

2.5 Banque d'heures Marc-André Paré

Résolution 301-12-2024

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite bénéficier de services de consultation en ressources humaines afin de soutenir ses opérations et d'atteindre ses objectifs;

CONSIDÉRANT que Marc-André Paré, consultant, propose des banques d'heures de consultation à des tarifs avantageux, exclusifs aux municipalités;

CONSIDÉRANT que l'offre de Marc-André Paré permet une économie significative pour une banque de 150 heures au coût de 10 500\$, représentant un tarif horaire réduit à 70\$/heure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité procède à l'achat d'une banque de 150 heures de services de consultation auprès de Marc-André Paré au coût total de 10 500\$, payable en douze versements égaux.

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient prélevés à même le budget de la municipalité réparti entre l'exercice financier en cours et celui à venir.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2024 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Raccordement rue des Peupliers

Résolution 302-12-2024

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne souhaite maximiser l'utilisation de ses terrains disponibles dans le cadre de son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du lot 4 340 636;

CONSIDÉRANT que le prix de vente établi pour les terrains résidentiels en cours est fixé à 5,49\$ par pied carré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carboneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité procède à la mise en vente d'une partie du lot 4 340 636 au prix de 5,49 \$ du pied carré.

QUE les dimensions et limites précises de la partie du lot 4 340 636 à vendre soient établies par un arpenteur-géomètre, et un certificat de localisation soit produit pour officialiser la vente.

QUE le maire, Patrice Mathieu, et la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère, soient autorisés à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents légaux requis.

Adoptée

3.3 Cession rue Couture 6 642 047

Résolution 303-12-2024

CONSIDÉRANT la résolution No. 54-03-2024 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2024, relative à la cession d'une partie de la rue Couture au propriétaire du 91, rue Couture;

CONSIDÉRANT que cette cession inclut des engagements spécifiques, tels que stipulés dans ladite résolution;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de compléter les formalités légales requises pour finaliser cet acte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le maire, monsieur Patrice Mathieu, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Dominique Giguère, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents légaux nécessaires pour procéder à la cession d'une partie de la rue Couture.

QUE cette autorisation inclut, sans s'y limiter, la signature de tout acte notarié, convention ou autre document requis pour officialiser la transaction.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 2024-15 Rue des Cerisiers - Réception provisoire

Résolution 304-12-2024

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la rue des Cerisiers ont été exécutés par Excavation Yannick Latulippe;

CONSIDÉRANT les recommandations des professionnels mandatés pour la surveillance et le suivi des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Dominique Giguère, à signer la réception provisoire des travaux de la rue des Cerisiers, tels qu'exécutés par Excavation Yannick Latulippe.

D'autoriser le paiement N°. 2 au montant de 24 208,70 \$, taxes incluses, à Excavation Yannick Latulippe, incluant la libération de 5 % de la retenue contractuelle.

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt, conformément aux engagements financiers prévus.

Adoptée

4.2 CA0001661.3827-Réfection du 10^e Rang Ouest - Réception provisoire

Résolution 305-12-2024

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du 10^e rang Ouest ont été exécutés par Construction Abénakis inc;

CONSIDÉRANT les recommandations des professionnels mandatés pour la surveillance et le suivi des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Dominique Giguère, à signer la réception provisoire des travaux de réfection du 10^e rang Ouest, tels qu'exécutés par Construction Abénakis Inc.

D'autoriser le paiement N°. 5 au montant de 199 991,86 \$, plus taxes, à Construction Abénakis Inc, incluant la libération de 5 % de la retenue contractuelle.

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt, conformément aux engagements financiers prévus.

Adoptée

4.3 Fin des travaux PAVL - Volet redressement - 10^e rang Ouest

Résolution 306-12-2024

Numéro de dossier: UUP29728, GDM 20231005-022

Titre du projet: Réfection 10^e rang Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 10 juin 2024 au 15 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapièçage mécanisé et de recharge granulaire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4.4 Autorisation demande de prolongement Hydro-Québec rue commerciale

Résolution 307-12-2024

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mélissa Chrétien, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, la demande de prolongement à Hydro-Québec pour la rue Commerciale;

D'autoriser les travaux et accepter les frais reliés à cette demande.

Adoptée

4.5 Embauche contremaître travaux publics

Résolution 308-12-2024

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a procédé à un processus de sélection pour pourvoir le poste de contremaître des travaux publics;

ATTENDU que M. Steve Létourneau a été retenu pour occuper ce poste en raison de ses compétences et de son expérience;

ATTENDU que les conditions d'emploi de M. Létourneau ont été établies conformément à son contrat de travail;

ATTENDU que M. Létourneau est entré en fonction le 18 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carboneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'entériner l'embauche de M. Steve Létourneau à titre de contremaître des travaux publics pour la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, conformément aux conditions prévues à son contrat de travail.

DE confirmer que son entrée en fonction est effective depuis le 18 novembre 2024.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour officialiser cette embauche.

Adoptée

4.6 Embauche journalier travaux publics

Résolution 309-12-2024

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a procédé à un processus de sélection pour pourvoir le poste de journalier aux travaux publics;

ATTENDU que M. Jean-Guy Tremblay a été retenu pour occuper ce poste en raison de ses compétences et de son expérience;

ATTENDU que les conditions d'emploi de M. Tremblay ont été établies conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU que M. Tremblay est entré en fonction le 25 novembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'entériner l'embauche de M. Jean-Guy Tremblay à titre de journalier aux travaux publics pour la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, conformément aux conditions prévues à la convention collective.

De confirmer que son entrée en fonction est effective depuis le 25 novembre 2024.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour officialiser cette embauche.

Adoptée

4.7 Pépine Caterpillar 2009

Résolution 310-12-2024

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a reçu un rapport détaillant que la rétrocaveuse Caterpillar nécessite de nombreuses réparations;

ATTENDU que le coût estimé des réparations excède la valeur résiduelle de l'équipement;

ATTENDU que le conseil municipal a analysé les besoins actuels et futurs en équipement des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE procéder à la mise en vente de la rétrocaveuse Caterpillar appartenant à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

D'autoriser le contremaître des travaux publics à publier une annonce à l'aide d'une plateforme de vente.

DE mandater le contremaître des travaux publics pour fournir toute documentation ou information requise pour la vente de cet équipement.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention novembre 2024

Résolution 311-12-2024

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2024 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Autorisation signature entente logiciel Première Ligne

Résolution 312-12-2024

ATTENDU QUE le logiciel Première Ligne, actuellement sous contrat avec PG Solutions, sera transféré à ICO Technologies à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE ICO Technologies propose une entente de service pour l'entretien et le soutien des applications (CESA) pour une durée d'un (1) an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, au montant de 1 099,10 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente garantissent la compatibilité avec les systèmes supportés, ainsi que la protection des données et la mise en œuvre des correctifs nécessaires en cas de faille de sécurité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les termes et conditions du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) proposé par ICO Technologies pour l'année 2025.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le contrat avec ICO Technologies.

De prévoir le paiement de la somme de 1 099,10 \$ plus taxes avant le 31 janvier 2025, conformément aux modalités de l'entente.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Radiation facture location glace

Résolution 313-12-2024

ATTENDU QUE le compte client numéro CRF2400003 concerne une location de glace au stade municipal pour le mois de janvier 2024;

ATTENDU QUE le client concerné mentionne avoir payé la facture reliée à cette location, mais qu'il n'a pas été possible de valider le paiement dans les registres de la municipalité;

ATTENDU QUE malgré les démarches effectuées pour obtenir une preuve ou une confirmation de paiement, la situation demeure irrésolue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal approuve la radiation du montant de 150 \$ relié au compte client numéro 4183698422, pour une location de glace en janvier 2024;

QUE cette radiation soit effectuée en raison de l'incapacité à confirmer le paiement ou son absence, malgré les déclarations du client;

QUE cette radiation soit inscrite dans les registres comptables de la municipalité pour l'exercice financier 2024;

Adoptée

6.3 Offre en santé

Résolution 314-12-2024

ATTENDU QUE Mme Isabelle Drouin a soumis une offre de service en santé à la municipalité, telle que décrite dans sa lettre reçue ;

ATTENDU QUE les services proposés incluent, entre autres, la location d'appareils orthopédiques, le lavage d'oreilles, les soins de pansements, les suivis de tension artérielle ou de diabète, et des conseils sur les soins des pieds ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas de local actuellement disponible pour la location ou l'installation d'un tel service ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité recommande à Mme Isabelle Drouin de communiquer avec M. Patrick Turmel, propriétaire de la pharmacie locale, afin d'explorer une collaboration éventuelle pour la mise en place de ces services.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : HLM et CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 315-12-2024

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 8h40, mettant ainsi fin à la session du 9 décembre 2024;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue,
sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
**Directrice générale et
greffière-trésorière.**